

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ STRASBOURG 1

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE HAGUENAU

# DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 1966 modifié relatif à la liste des spécialités enseignées dans les instituts universitaires de technologie en vue du diplôme universitaire de technologie

Vu les pièces justificatives produites par M. CHRISTOPHE SCHOLLY, né le 6 juin 1987 à HAGUENAU (067), en vue de son inscription au Diplôme Universitaire de Technologie, spécialité services et réseaux de communication

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires  
le **DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE**, spécialité **SERVICES ET RÉSEAUX DE COMMUNICATION**

est décerné à **M. CHRISTOPHE SCHOLLY**

au titre de l'année universitaire 2006-2007.

Le titulaire

N° STRASI



6012489

Le Président

Alain BERETZ

Le Directeur

Francis BRAUN



Fait à Strasbourg, le

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités



Gérald CHAIX

/2008200604181